

## LA JEUNESSE ....

## UNE RICHESSE QUI VAUT LE COUP!

Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur  
le projet de loi n° 70 – Loi visant à permettre une meilleure  
adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser  
l'intégration en emploi



## **La JEUNESSE ... une richesse qui VAUT LE COUP!**

est une production de la Direction du programme jeunesse  
du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

4675, rue Bélanger  
Montréal (Québec) H1T 1C2  
514 593-3979  
ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

### **Collaborateurs**

**Marilyn Bell**, coordonnatrice des programmes de réadaptation pour adolescents, Mont Saint Antoine et communauté

**Nick Bergeron-Lamouche**, représentant des jeunes

**Marie-Chérone Brédy**, Centre haïtien d'action familiale

**Florente Démosthène**, conseillère-cadre au partenariat et aux affaires interculturelles

**Claude Gauthier**, chef de service en réadaptation

**Pierre Gingras**, représentant de la Table des CJE de l'Île-de-Montréal

**Nicolas Girard**, travailleur social, clinique JAP, CHUM

**Marie-France Girouard**, spécialiste en réadaptation psychosociale

**Martin Goyette**, professeur, ÉNAP, titulaire – CRC sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes

**Lesley Hill**, directrice du programme jeunesse

**Pascal Jobin**, conseiller en adaptation scolaire, Centre d'expertise | Délinquance et Troubles de comportement

**Renée Labelle**, éducatrice, réinsertion sociale

**Julie Lauzon**, directrice adjointe du programme jeunesse – santé mentale et réadaptation enfants et adolescentes

**Isabelle Lavertu**, chef de service réinsertion sociale

**Marie Josée Lemieux**, chef de service de santé

**Brigitte Mador**, chef de service en réadaptation

**Nathalie Mainville**, adjointe à la directrice du programme jeunesse

**Claire Malo**, chercheuse sénior, Centre de recherche jeunes en difficulté

**Audrey Miller**, chef de service réinsertion sociale

**Tristan Ouimet Savard**, coordonnateur, Regroupement des Auberges du cœur du Québec

**François Pépin**, travailleur social

**France Pettigrew**, éducatrice, programme qualification des jeunes

**Mickaël Pimparé**, représentant des jeunes

**Ella-Claire Pinette**, représentante des parents et du comité des usagers

**Francine Quenneville**, APPR, direction des services multidisciplinaires - volet pratiques professionnelles

**Sylvie Thuot**, éducatrice, programme qualification des jeunes

### **Notes**

Dans ce document, l'emploi du masculin générique désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

© Gouvernement du Québec, 2016

ISBN 978-2-550-75036-9

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Bibliothèque et Archives Canada, 2016

## INTRODUCTION

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est heureux de contribuer à la réflexion gouvernementale en lien avec le projet de loi n° 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*. L'accès aux études et à l'emploi fait partie intégrante d'une transition réussie vers la vie adulte et demeure la pierre angulaire dans la lutte contre l'exclusion économique. Nous croyons fermement qu'un investissement en notre jeunesse permettra au Québec de préparer un avenir meilleur pour l'ensemble de la société québécoise. Les actions préconisées par le gouvernement du Québec doivent s'inscrire dans un contexte plus global de promotion de la santé et du bien-être des jeunes et promouvoir l'exercice de la citoyenneté.

Les politiques du gouvernement et les lois proposées doivent viser à réduire les inégalités sociales et de santé. Dans ce sens, le Programme national de santé publique 2015-2025, pour améliorer la santé de la population du Québec <sup>1</sup> fait ressortir que les inégalités sociales constituent un enjeu fondamental en santé publique puisqu'elles sont associées à plusieurs problèmes de santé. Par exemple, le tabagisme, l'abus de substances psychoactives, la consommation moins fréquente d'aliments sains, la sédentarité et d'autres habitudes de vie ou comportements défavorables à la santé sont plus fréquents chez les populations défavorisées. De plus et en ce qui concerne la mortalité, les inégalités sociales de santé laissent voir des écarts importants entre les personnes les plus défavorisées et les plus favorisées, de même qu'entre les hommes et les femmes.

Plusieurs enfants, jeunes et leur famille n'ont tout simplement pas de conditions minimales pour assurer leur bien-être, faisant en sorte que ces personnes n'ont pas accès à des chances égales pour réussir dans les domaines scolaire, professionnel et social, sans parler des problèmes de santé et psychosociaux qu'ils sont susceptibles de développer. La réponse aux problématiques complexes est souvent multifactorielle et exige un engagement soutenu et des efforts intersectoriels.

La *Politique de la jeunesse*, document de consultation, Gouvernement du Québec, 2015 retient dans ses priorités les axes d'intervention suivants: **un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaire et des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir**. Une emphase est mise dans ce document sur l'adéquation des emplois disponibles et la disponibilité des jeunes pour occuper ces emplois.

---

<sup>1</sup>Programme national de santé publique 2015-2025, *Pour améliorer la santé de la population du Québec*, Gouvernement du Québec, 2015, pages 27

« Dans le contexte démographique actuel, l'intégration réussie des jeunes sur le marché du travail revêt une importance sociale historique pour le Québec, alors que les personnes entrant sur le marché du travail deviennent moins nombreuses que celles qui en sortent.... Selon les prévisions d'Emploi-Québec, les jeunes apporteront la contribution la plus importante à l'offre de main-d'œuvre pour pourvoir les 1,36 million de postes offerts, entre 2013 et 2022. Ils répondront à plus de la moitié (58 %) de la demande de main-d'œuvre. »<sup>2</sup>

Le projet de loi n° 70 modifie l'aide de dernier recours par l'introduction du *Programme objectif emploi*. Ce programme vise surtout les primo-demandeurs et touchera de façon importante les 18-24 ans. L'article 83.1 stipule que le *Programme objectif emploi* vise à offrir aux personnes qui y participent un accompagnement personnalisé en vue d'une intégration en emploi.

Nous partageons pleinement l'objectif cité ci-haut, tout en faisant une mise en garde en lien avec l'application de ce programme, surtout dans le cas de jeunes en difficulté.

Le présent mémoire a pour objectif de sensibiliser la Commission de l'économie et du travail aux besoins spécifiques des jeunes vulnérables en lien avec certains éléments du projet de loi déposé.

### **Les défis particuliers des jeunes en difficulté**

On ne saurait aborder les enjeux relatifs à l'accès au travail sans mentionner les défis supplémentaires des jeunes en difficulté, ayant bien souvent des retards dans diverses sphères, dont le scolaire, le développement de l'autonomie, la confiance en soi, les relations interpersonnelles en plus de leurs conditions socioéconomiques ou de santé difficiles.

« Le passage des études au travail est parmi les plus importantes transitions de la jeunesse, mais sa quasi-universalité ne doit pas occulter le fait qu'elle se vit très différemment d'une personne à l'autre. Le parcours scolaire, le statut familial et socioéconomique, l'état de santé physique et mentale et le soutien des pairs ne sont que quelques-uns des nombreux facteurs qui influencent la recherche d'un premier emploi et l'intégration sur le marché du travail. Le statut d'immigration et l'appartenance à une minorité visible en sont d'autres encore. »<sup>3</sup>

Au Québec, Yergeau (2009)<sup>4</sup> conclut dans une étude comparative que lors de la première année de leur passage à la vie adulte, les jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse ont beaucoup

---

<sup>2</sup> Politique Québécoise de la jeunesse, 2015, *Ensemble pour les générations futures*, Document de consultation, p.37

<sup>3</sup> Idem, p. 38

<sup>4</sup> Yergeau, É. Évolution de l'insertion sociale des jeunes ayant reçu des services des centres jeunesse en début de transition vers l'âge adulte : étude cas-témoin. Des liens maintenant pour l'avenir. [Actes de colloque]. Juin 2009.

plus de difficultés à vivre cette transition que les jeunes de la population générale issus de milieux en difficulté. Il explique ce fait par l'accumulation des facteurs de risque et l'absence de facteurs de protection qui engendrent un stress devant les nombreux défis liés à la transition rapide vers l'âge adulte. En effet, les difficultés psychosociales, le manque de soutien et de préparation à la vie autonome de même que les exigences du marché du travail sont parmi les obstacles que doivent affronter les jeunes issus des centres jeunesse lors de leur insertion socioprofessionnelle (Goyette, Chénier, Royer et Noël, 2007).

D'autres études précisent que les jeunes adultes issus des centres jeunesse, comparativement à la population en général, présentent davantage de problèmes de santé mentale, de consommation de drogues et d'alcool, qu'ils sont plus nombreux à afficher des retards scolaires et à avoir recours à l'assurance-emploi (Yergeau, 2009; Goyette, 2006; Lanctôt, 2005).

Le plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 mentionne qu'au Québec, de 50 % à 75 % des jeunes de la rue auraient été en contact avec les services de protection de la jeunesse durant une période de leur vie.<sup>5</sup> Ces jeunes ont un parcours de vie marqué par la maltraitance (agressions physiques, sexuelles, négligence, abandon) et ont développé des difficultés importantes de fonctionnement social.

Le plan d'action interministériel en itinérance évoque l'importance « d'offrir un accompagnement soutenu aux enfants, aux jeunes et aux familles vulnérables. La preuve n'est plus à faire. Nous pouvons faire une différence si nous nous y mettons avec rigueur, passion et créativité, aussi bien lorsqu'ils sont tout-petits et en plein développement que lorsqu'ils sont plus grands, alors qu'ils ont besoin de programmes de formation, de raccrochage ou d'insertion à l'emploi qui feront une différence dans leur vie adulte. »<sup>6</sup>

Les jeunes en difficulté, qu'ils aient ou non transités par des services de protection de la jeunesse, ont besoin d'un accompagnement personnalisé dans leurs démarches socioprofessionnelles. Quoique le programme de qualification des jeunes (PQJ) soit pertinent et intégré à l'offre de service des centres jeunesse, il reste que peu de jeunes accèdent à ces services et que ces derniers ne sont pas suivis au-delà de l'âge de 19 ans, même quand leur situation le requiert. Le *Programme objectif emploi* devra tenir compte des besoins très particuliers de certains jeunes dans leur trajectoire de réinsertion socioprofessionnelle, dont le parcours est souvent parsemé de discontinuité.

Les jeunes en difficulté requièrent souvent une approche concertée et multisectorielle. D'ailleurs, l'étude de Rousseau (2003) sur les effets du *Programme solidarité jeunesse* conclut que « globalement, les

---

<sup>5</sup> Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 « Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance », Gouvernement du Québec, 2014, p. 11

<sup>6</sup> Idem, p. 11

résultats du sondage indiquent que l'insertion socioprofessionnelle de plusieurs de ces jeunes est un processus à long terme, qui se compose de va-et-vient, avec une autonomie financière toute relative. Ce sont là des indices que ces jeunes ont besoin de soutien, d'accompagnement sur une plus longue période, où l'on s'assure d'une continuité entre les différents acteurs qui ont à intervenir ».<sup>7</sup>

**Nous recommandons** des mesures spécifiques de soutien à la réinsertion socioprofessionnelle pour les jeunes suivis sous la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, surtout pour ceux qui ont été hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation. Ces jeunes pourraient bénéficier d'un soutien accru et personnalisé assorti de mesures de soutien au logement et social ainsi que des mesures personnalisées d'intégration à l'emploi lors de leur transition vers la vie adulte. Une offre de service spécifique aux 18-24 ans permettrait à ces jeunes de vivre des succès d'intégration à l'emploi et favoriser l'exercice de leur citoyenneté.

Des enjeux supplémentaires s'ajoutent pour les jeunes en difficulté des communautés ethnoculturelles quant à leur accès au milieu de travail. Des efforts devront être consentis pour identifier des employeurs potentiels et pour soutenir les jeunes et les employeurs afin d'améliorer le succès de l'intégration.

### **Les jeunes des communautés ethnoculturelles**

Il est bien documenté dans la recherche que les jeunes issus de communautés ethnoculturelles ont moins d'opportunités, malgré les efforts consentis à renforcer la lutte contre les inégalités sociales, les politiques non inclusives, les discriminations structurelles et les entraves à l'égalité des chances, décriées depuis longtemps par les familles des minorités visibles.

Chez nos voisins du Sud, il est prouvé que les familles afro-américaines ont plus de probabilités de vivre dans un voisinage structurellement pauvre. La corrélation entre la pauvreté du voisinage ou de la communauté à un taux plus élevé de non-emploi, de violence dans le voisinage, de délabrement des résidences, de criminalité et de faibles performances des écoles publiques est évidente.<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> Rousseau, C. (2003). Sondage sur la mesure des effets liés à l'insertion professionnelle du Programme Solidarité Jeunesse. Québec : Rapport d'évaluation, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, p. 41

<sup>8</sup> Jargowsky, P. (2003) Stunning progress, hidden problems : The dramatic decline of concentrated poverty in the 1990s. Washington, DC : Brookings Institution

La recherche indique que les jeunes des minorités, surtout les Afro-Américains et les Hispaniques, ont plus de probabilités de vivre l'exclusion sociale en arrivant à la préadolescence, à cause de leurs disparités au plan éducation, des ressources économiques et de la santé<sup>9</sup>.

Le Québec est-il si différent avec les poches de pauvreté dans les quartiers des grandes villes, où se concentre la population immigrante; peut-il réellement mettre de l'avant des politiques qui ne tiennent pas compte de l'impact des inégalités sociales? Les politiques et les Lois mises de l'avant par l'État servent à maintenir ou à diminuer l'écart afin de façonner une société inclusive qui favorise l'intégration des plus vulnérables de la population et ainsi éviter qu'ils sombrent dans la pauvreté.

À Montréal, les problèmes publics associés à la jeunesse immigrante relèvent surtout du chômage et du décrochage scolaire, dont les minorités visibles seraient les principales victimes.<sup>10</sup>

Nous devons miser sur des mesures concrètes pour faciliter l'accès à l'emploi et réduire la pauvreté pour les jeunes et familles issus de communautés ethnoculturelles.

Nous recommandons des programmes et mesures spécifiquement adaptés aux jeunes issus de communautés ethnoculturelles pour soutenir leur réinsertion socioprofessionnelle.

### **Les jeunes atteints de troubles mentaux**

Le plan d'action en santé mentale 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux affirme que l'intégration socioprofessionnelle fait partie des conditions permettant le plein exercice de la citoyenneté. Il affirme également qu'il incombe au gouvernement et à ses institutions d'adapter leurs programmes et de créer les conditions favorables à l'implication sociale de ces personnes.

« L'implication sociale et le travail peuvent exercer une grande influence sur la santé, la qualité de vie et le rétablissement des personnes atteintes d'un trouble mental. Bien que le MSSS fasse la promotion de l'intégration socioprofessionnelle et du maintien en emploi régulier, le PASM 2015-2020 reconnaît la diversité des parcours, des besoins et des façons de contribuer socialement. Ainsi, la participation dans des sphères socioprofessionnelle et sociale peut prendre différentes formes : l'implication sociale dont le

---

<sup>9</sup> Recension de Carmeron Kelly, D., 2009, In preparation for adulthood : Exploring civic participation and social trust among young minorities, *Youth & Society*, 40(4), 526-540

<sup>10</sup> Annalisa Lendaro et Martin Goyette, *Lien social et Politiques*, n° 70, 2013, p. 63-79. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/1021156ar>, DOI: 10.7202/1021156ar

bénévolat, les études, le travail à temps partiel ou à temps plein, les activités de jour, les stages et les ateliers adaptés, etc. ... La communauté, ses dirigeants et ses institutions ont la responsabilité de mettre en place des conditions qui favorisent la mobilité, la mixité sociale et l'implication sociale de ces personnes. »<sup>11</sup>

Quoique le fait d'accéder à un revenu stable demeure un des axes importants de la lutte contre la pauvreté et l'exercice de la citoyenneté, il faut également admettre que certaines personnes, dont plusieurs jeunes adultes excessivement vulnérables, requièrent une approche adaptée et réaliste, qui tiendra compte de leurs capacités et besoins et qui les aidera à cheminer vers un mieux-être et une capacité accrue de participer sur le plan social. Il est assez alarmant de constater le nombre de personnes qui vivent de prestations d'aide financière de derniers recours malgré le fait qu'elles ont obtenu une diplomation.

« Malgré la diminution du nombre de personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi, de 2008 à 2013, la représentation parmi les prestataires de l'aide financière de dernier recours des personnes atteintes d'un trouble mental, tout comme celle des personnes qui présentent un TSA, a significativement augmenté, tant en nombre qu'en proportion. Pourtant, près de 34 % de ces prestataires ont obtenu un diplôme secondaire, collégial ou universitaire. Ce constat témoigne d'une transition difficile vers l'entrée sur le marché du travail ou de besoins insatisfaits en matière d'adaptation du milieu professionnel. »<sup>12</sup>

**Nous recommandons** des stratégies pour adapter le milieu de travail et les programmes d'accès à l'emploi aux besoins spécifiques des personnes atteintes d'une maladie mentale ou d'un TSA, assortis de mesures et de stratégies diversifiées pour favoriser leur implication sociale.

## Prévention

Il va sans dire que le meilleur moyen d'assurer l'épanouissement de la jeunesse et sa contribution active à la société québécoise demeure un ensemble de stratégies de prévention des problématiques sociales et de santé, et ce, dès la petite enfance. Un des meilleurs facteurs de protection contre la pauvreté demeure l'éducation. Des efforts doivent se poursuivre afin de lutter contre le décrochage scolaire et

---

<sup>11</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, Plan d'action en santé mentale 2015-2020, *Faire ensemble et autrement*, P. 27-28

<sup>12</sup> MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, Phase II de la stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2014-2018 – cahier de consultation, Québec, Gouvernement du Québec, 2013, p. 9

pour favoriser en tout temps la poursuite des études et le développement de compétences personnelles et sociales. En ce sens, le *programme objectif emploi* ne doit en aucun temps compromettre le parcours scolaire des jeunes, qui doit être priorisé lorsque possible.

Plusieurs stratégies interministérielles visent la prévention de l'apparition de problèmes sociaux et de santé en agissant en amont sur les déterminants de la santé. Ces stratégies demeurent une pierre angulaire de lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociale de personnes vulnérables.

Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale *Le Québec mobilisé contre la pauvreté 2010-2015* affirme que « si l'emploi demeure le moyen le plus efficace pour lutter contre l'exclusion économique, la formation et l'éducation des jeunes représentent des préalables essentiels pour augmenter leurs chances d'accéder au marché du travail. À cet égard, il va sans dire que la lutte contre le décrochage scolaire et le renforcement de la persévérance scolaire figurent au rang des priorités et constituent une contribution directe à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »<sup>13</sup>

Parmi les stratégies mises de l'avant, les ministères visaient la poursuite de certains programmes et stratégies, dont les programmes d'aide et d'accompagnement social (MESS), la stratégie d'intervention *Agir autrement* (MELS), *Alternative jeunesse* (MESS), *Jeunes en action* (MESS), *Qualification des jeunes* (MSSS) et le soutien de la réussite scolaire des élèves à risque issus de l'immigration (MELS).

Plusieurs jeunes vulnérables ont un parcours parsemé d'échecs et de difficultés scolaires. Quoiqu'ils comprennent l'importance relative d'une diplomation, les obstacles auxquels ils font face sont très importants et semblent parfois insurmontables. En plus de vivre ces difficultés, ces jeunes vivent souvent dans des conditions extrêmement précaires et peu favorables à leur réussite.

Un ensemble de mesures visant à soutenir la réussite du jeune et le développement de son estime de soi permettra d'améliorer sa persévérance scolaire, influençant ainsi sa réinsertion socioprofessionnelle. Les jeunes apprennent dans le plaisir et la réussite amène l'intérêt, tout comme l'échec amène l'abandon. Les programmes scolaires pourraient être adaptés de façon à :

- Valoriser les efforts et le dépassement de soi, tout comme l'excellence académique;
- Adapter les programmes aux jeunes en difficulté et faire en sorte que les jeunes *plus en marge* y trouvent leur place soit :
  - Développer une diversification de modalités plus souples pour pallier au parcours discontinu de certains jeunes;

---

<sup>13</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale *Le Québec mobilisé contre la pauvreté 2010-2015*, p.27

- Offrir des méthodes d'enseignement individualisé;
  - Rehausser l'accès à de l'accompagnement (tutorat), des services complémentaires et des services spécialisés le plus tôt possible dans le parcours scolaire;
  - Rehausser l'accès à des écoles régulières pour les jeunes en difficulté hébergés dans des centres de réadaptation;
  - Assurer l'accès à des programmes « alternatifs » pour des jeunes les nécessitant;
- Favoriser des projets développés en partenariat entre les écoles, les établissements de santé et de services sociaux et les organismes communautaires et d'autres instances du quartier;
  - Accroître les opportunités pour les jeunes de choisir certains cours ou programmes selon leurs intérêts et compétences;
  - Offrir du « coaching » individualisé et personnalisé aux jeunes en difficulté, incluant des services complémentaires de soutien, afin de les aider à cheminer vers leurs objectifs;
  - Améliorer la chance des jeunes de se qualifier, en leur offrant des formations professionnelles ou techniques plus accessibles; en particulier pour les jeunes en difficulté d'apprentissage à l'intérieur des programmes « réguliers », mais qui pourraient apprendre des métiers, selon un rythme qui leur est propre;
  - Assurer des conditions favorables à l'apprentissage qui tiennent compte des capacités et limites et de l'état physique et mental des jeunes et s'assurer que leurs besoins de base soient répondus (alimentation, logement, etc.).

Dans cette perspective, le *Programme objectif emploi* ne devrait pas dissuader la poursuite de la scolarisation en pénalisant le jeune de son revenu de subsistance. Par conséquent, des arrimages interministériels semblent essentiels pour assurer la poursuite des études pour les jeunes le souhaitant. Nous savons tous que le niveau de scolarisation est étroitement lié au potentiel d'intégration à l'emploi.

**Nous recommandons** la poursuite de stratégies concertées interministérielles pour prévenir les problématiques sociales et de santé et pour favoriser la persévérance scolaire.

**Nous recommandons** que les jeunes désirant fréquenter l'école soient soutenus et exonérés de l'obligation de participer au *programme objectif emploi*.

**Nous recommandons** la mise en œuvre et la poursuite de programmes qui permettront aux jeunes de viser un rattrapage scolaire tout en ayant les conditions minimales pour assurer leur survie, surtout pour ceux qui doivent vivre de façon autonome, souvent très isolés sur le plan social et familial. En ce sens, le *Programme objectif emploi* doit être assorti de mesures pour favoriser la poursuite de la scolarisation, lorsque possible.

## **Autodétermination et *empowerment* – une approche à préconiser**

Afin de favoriser l'accomplissement et l'implication sociale des jeunes ainsi que leur développement, l'État doit s'inscrire dans une approche d'accompagnement et de soutien plutôt que dans une approche de contrainte et de pénalité. Dans un esprit d'*empowerment*, il importe de travailler avec les individus pour favoriser leur autonomie et leur prise de pouvoir sur leur vie. Dans le cas des jeunes, il est nécessaire de s'assurer qu'ils contribuent activement aux décisions qui les concernent. Les programmes doivent être adaptés aux jeunes, individualisés lorsque possible et axés sur leurs forces et intérêts. Trop souvent, les jeunes qui ont de la difficulté à suivre les normes du système sont exclus, résultant en leur décrochage et à des échecs d'intégration et de participation sociales. C'est notamment le cas des jeunes en difficulté, pour qui peu d'adaptations sont possibles dans le système scolaire ou sur le marché du travail actuel afin de pouvoir les aider à se qualifier et d'accéder à l'emploi.

Le projet de loi n° 70, article 83.3 stipule que « Le ministre prépare à l'intention de tout participant au programme un plan d'intégration en emploi. Le participant doit, à la demande du ministre, se présenter à une entrevue au cours de laquelle il fournit les renseignements requis sur sa situation afin de contribuer à la préparation du plan. Le plan prévoit des mesures visant à fournir au participant un accompagnement en vue de son intégration en emploi. »

De plus, l'article 83.4 stipule que « Parmi les engagements qu'il énonce, un plan d'intégration en emploi peut prévoir que le participant est tenu d'accepter tout emploi convenable qui lui est offert. ... Le gouvernement peut, par règlement, définir ce que constitue un emploi convenable et prévoir les cas et conditions permettant de le refuser. Il peut également, par règlement, prévoir les cas et conditions où l'abandon ou la perte d'un emploi ne constitue pas un manquement à l'obligation de maintenir un lien d'emploi. »

Selon nous, cette approche ne s'inscrit pas dans les meilleures pratiques reconnues afin que la personne soit au centre de son plan et « propriétaire » de celui-ci. Ce plan doit tenir compte de ses capacités, mais aussi de ses aspirations. Les stratégies de contrôle favorisent la résistance plutôt que l'adhésion et l'évolution. De la même façon, les délais imposés peuvent mettre de la pression plutôt que de favoriser des apprentissages. Finalement, les sanctions ou pénalités ramènent les jeunes à leur vulnérabilité et peuvent provoquer plus d'isolement, de décrochage social et même de criminalité.

Lors de l'analyse des résultats du *Projet Solidarité Jeunesse*, les chercheurs ont remarqué que «... la contribution a été majeure, lorsque cette intervention s'est distanciée d'une forme d'automatisme et de standardisation des plans d'action pour en faire une véritable étape de vie où le jeune participe

complètement à la co-construction de sa trajectoire d'insertion. Elle a permis au jeune de définir ce qu'il voulait être et baliser le chemin à parcourir. »<sup>14</sup>

Considérant que la situation des jeunes adultes vulnérables a été constituée d'expériences difficiles et que leurs réseaux sont, bien souvent, peu développés et considérant l'objectif visé de favoriser leur autonomie et leur intégration au travail, il nous apparaît fondamental d'éviter les sanctions et de valoriser les expériences.

Selon Keable, « L'intégration est la résultante d'un processus d'apprentissage et de développement qui implique : une fonctionnalité dans l'exécution de rôles sociaux appropriés à son groupe d'âge (travailleur, étudiant, ami, partenaire amoureux, citoyens) et à ses capacités; une appartenance à des groupes dont le fonctionnement respecte les règles, les valeurs et les normes morales et légales et des relations adéquates, stables et réciproques avec ces groupes (dimension objective) dans lesquelles on se sent apprécié et investi en tant qu'individu (dimension subjective). »<sup>15</sup>

**Nous recommandons** un programme d'intégration à l'emploi basé sur le volontariat de la part des jeunes. Un programme qui sous-tend l'adhésion du jeune s'avère plus prometteur que l'application de contraintes. Par conséquent, le plan d'intégration doit être intimement lié aux intérêts des jeunes concernés et tenir compte de ses capacités et ses autres objectifs personnels.

**Nous recommandons** de placer au premier plan le développement de l'autonomie des jeunes adultes et de responsabilisation et, par conséquent, d'assurer leur participation active à la co-construction de leur plan d'intégration à l'emploi.

**Nous recommandons** que le programme valorise les expériences en permettant de la souplesse dans l'élaboration du plan d'intégration ainsi que dans les suivis auprès des jeunes adultes vulnérables. Des modalités souples pourraient également concerner les horaires de travail, le plein emploi ou celui à temps partiel ainsi que la poursuite de la scolarisation.

---

<sup>14</sup> Bellot, C. Goyette, M. (2006). «S'insérer : un enjeu majeur pour les jeunes en difficulté», Revue Intervention, no125, pp 24. ; Goyette, M., Bellot, C. Panet-Raymond, J. (2006). Le projet solidarité jeunesse : dynamiques partenariales et insertion des jeunes en difficulté. PUQ 184 pages;

<sup>15</sup> Keable, P. L'intégration sociale, un cadre conceptuel soutenant le développement des programmes, services et activités à l'adolescence : Une mise à jour des concepts. Direction des services professionnels et des affaires universitaires, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. 2007a, 14 p.

## Intégration à l'emploi assortie avec des mesures de soutien adaptées aux besoins

Les jeunes adultes en difficulté font face à plusieurs obstacles en ce qui concerne leur autonomie et leur intégration socioprofessionnelle. Souvent leurs conditions de vie sont très peu favorables, voire extrêmement précaires. Plusieurs ont des problèmes psychosociaux ou des troubles mentaux ou de toxicomanie. Ces jeunes sont laissés pour compte, ce qui nous paraît totalement inacceptable dans une société moderne. Dans les faits, ils ne sont visés par aucune offre de service formelle et globale, malgré certaines initiatives porteuses, comme le *Programme de qualification des jeunes* (PQJ) qui mériterait d'être étendu et plus facilement accessible pour tout jeune en difficulté isolé et contraint de cheminer vers l'autonomie.

Dans ce sens, l'évaluation du *Programme de qualification des jeunes*<sup>16</sup> réalisée par M. Goyette de l'École nationale d'administration publique a montré que de considérer exclusivement la trajectoire en emploi dans les interventions visant l'insertion était « contre-productif » du point de vue de l'évaluation des effets. Dans le même sens, le cadre théorique sur la multidimensionnalité s'oriente à tenir compte des autres trajectoires de vie et non seulement celle de l'emploi.<sup>17</sup>

À l'instar d'autres provinces canadiennes et à l'échelle internationale, des programmes structurants pour soutenir les jeunes adultes vulnérables de 18-21 ans pourraient servir de base de réflexion.

«Se donner le temps implique également d'élargir le prisme de l'insertion en emploi pour s'intéresser aux autres transitions vers la vie adulte, dans la mesure où elles sont interdépendantes. En effet, nous avons montré ailleurs que l'insertion résidentielle des jeunes placés est essentielle et doit précéder l'insertion professionnelle : elle est pour les jeunes rencontrés dans cette recherche une condition *sine qua non* du maintien en emploi ou dans les études. Agir sur les dynamiques d'insertion de manière multidimensionnelle exige un travail sur divers aspects de la vie du jeune, et l'intervention est d'autant plus propice à l'expérimentation sociale qu'elle ne se cantonne pas à la qualification. Dans cette perspective, il est certain que favoriser la stabilité résidentielle avant toute autre chose (en lien avec le

---

<sup>16</sup> Goyette, M. et Royer M-N. (2009). «Interdépendance des transitions vers l'autonomie de jeunes ayant connu un placement : le rôle des soutiens dans les trajectoires d'insertion». *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°8 | Automne 2009, mis en ligne le 08 janvier 2010, consulté le 01 février 2016. URL : <http://sejed.revues.org/6434>.; Goyette, M., Chénier, G., Noël, V., Poirier, C., Royer, M-N. (2006). Évaluation de l'intervention réalisée du projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec. Montréal, rapport de recherche <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2012/01/030277641.pdf>

<sup>17</sup> Goyette, M., Pontbrian, A., Bellot, C., Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté, PUQ, 2012

réseau, bien sûr) est un gage de succès du processus engendré par la fin de la prise en charge du jeune.» (Goyette et Royer, 2009)<sup>18</sup>

De prime abord, le soutien aux jeunes adultes vulnérables devrait être centré et priorisé sur leurs réelles capacités et compétences au moment de leur adhésion au *Programme intégration à l'emploi*. Dans cette perspective, la trajectoire de vie parcourue par le jeune adulte doit être considérée ainsi que ses problèmes spécifiques et dans ce sens, la collaboration de personnes ressources dans l'environnement du jeune s'avère essentielle à la détermination d'un plan réaliste pour le jeune.

De plus, des adaptations s'avèrent nécessaires pour certaines clientèles à risque. Notons qu'une recherche sur la transition à la vie adulte des jeunes filles – jeunes mères issues des centres jeunesse démontre que ces jeunes filles peuvent être de retour aux études si elles sont soutenues<sup>19</sup>. Cet élément est central dans la mesure où de très nombreux primo demandeurs concernés par le projet de loi n° 70 sont des « jeunes mères ».

Le projet de loi n° 70 stipule à l'article 83.10 que « Dès la connaissance d'un manquement par un participant à l'obligation prévue au premier alinéa de l'article 83.3 ou à l'un ou l'autre des engagements prévus à son plan d'intégration en emploi, le ministre peut réduire, à compter du mois qui suit celui où ce manquement s'est produit et dans la mesure prévue par règlement, le montant de la prestation de l'adulte seul ou de la famille.... Le ministre peut également, lorsqu'il y a manquement à l'une des obligations prévues aux articles 30 et 36, selon le cas, refuser ou cesser de verser une aide financière ou la réduire.» Nous souhaitons porter l'attention au ministre le fait que la plupart de ces jeunes ne peuvent compter sur les membres de leur famille ou d'autres adultes de leur environnement pour une aide financière et que toute coupure au soutien financier de l'État ou réduction de l'aide financière à quelques semaines d'avis pourrait conduire ces jeunes adultes vulnérables vers l'itinérance avec des conséquences majeures sur la reprise en charge de leur vie.

Nous rappelons également que les parcours des jeunes en route vers l'autonomie sont rarement linéaires et qu'il est normal et même souhaitable que les jeunes puissent vivre plusieurs expériences avant de déterminer un plan de carrière.

---

<sup>18</sup> Goyette, M. et Royer M-N. (2009). «Interdépendance des transitions vers l'autonomie de jeunes ayant connu un placement : le rôle des soutiens dans les trajectoires d'insertion». *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°8 | Automne 2009, mis en ligne le 08 janvier 2010, consulté le 01 février 2016. URL : <http://sejed.revues.org/6434>.

<sup>19</sup> Goyette, M. et Turcotte M.-E. (2011). Dynamiques de continuité dans les trajectoires d'autonomisation de jeunes femmes dans Goyette, M., Pontbriand, A., Bellot, C., *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté*, PUQ, 2011, pp 91-113.

« En effet, les oscillations, les bifurcations et les allers-retours qui témoignent du cheminement des jeunes sont constructifs, lorsque les jeunes ont le sentiment de pouvoir rebondir face aux reculs qu'ils peuvent vivre. Dans cette dynamique, le suivi peut permettre de traduire le changement non pas comme un échec, mais comme un repositionnement dans l'insertion. Il est crucial, car il permet d'accompagner les jeunes dans ces transitions. Dans ce contexte, le suivi doit être une manière de gérer et de soutenir la dynamique de yoyo que vivent les jeunes pour faire en sorte que la participation de ces jeunes au *Projet Solidarité Jeunesse* se traduise par le sentiment d'une expérience positive plutôt que par un sentiment d'échec qui s'additionne à ceux déjà vécus par les jeunes. »<sup>20</sup>

Finalement, les jeunes vulnérables sont souvent connus des intervenants des réseaux publics et communautaires et ces personnes pourraient être mises à contribution, selon le désir des jeunes d'être accompagnés et soutenus dans leurs démarches ou pour élaborer en coconstruction, le plan d'intégration à l'emploi.

**Nous recommandons** que le plan d'intégration à l'emploi et le suivi qui en découle tiennent compte des besoins globaux du jeune selon un modèle multidimensionnel, c'est-à-dire des besoins de revenu, résidentiel, alimentaire, affectif, de santé physique ou mentale, et de réinsertion socioprofessionnelle et qu'il tienne compte également des difficultés (ex. toxicomanie, troubles mentaux, déficience, etc.).

**Nous recommandons** pour chacun des jeunes adultes vulnérables qui le souhaitent, un accompagnement individualisé par l'implication formelle d'un intervenant social ou communautaire ayant une connaissance de son dossier spécifique.

**Nous recommandons** que l'accompagnement individualisé soit considéré par l'ensemble des partenaires comme une condition centrale pour favoriser l'évolution des jeunes vers l'autonomie, et non seulement vers l'emploi.

**Nous recommandons** que le plan d'intégration à l'emploi favorise le maintien du jeune dans son réseau de soutien, en prenant soin de ne pas l'éloigner de celui-ci. Ce souci de maintien du réseau du jeune pourrait se traduire, par exemple, dans l'importance de tenir compte de son lieu de résidence, de sa capacité de transport, etc. dans l'octroi d'un emploi.

---

<sup>20</sup> Bellot, C. Goyette, M. (2006). «S'insérer : un enjeu majeur pour les jeunes en difficulté», Revue Intervention, no125, pp 24.

**Nous recommandons** que les employés du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale reçoivent une formation adaptée à la détermination du plan d'intégration et au suivi d'une clientèle particulièrement vulnérable sur le plan de l'emploi, dont :

- Jeunes ayant été suivis sous la Loi sur la protection de la jeunesse ou la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents
- Jeunes ayant des troubles concomitants de santé mentale, de dépendance, de troubles de comportement, etc.
- Jeunes adultes vulnérables issus de communautés culturelles
- Jeunes adultes vulnérables en cheminement vers la vie autonome
- Jeunes mères préoccupées par leur rôle de mère et leurs projets d'intégration au travail ou d'études

**Nous recommandons** l'abolition de mesures « punitives » dans le projet de loi pour tout jeune adulte vulnérable vivant déjà en contexte de pauvreté et recommandons plutôt des mesures incitatives afin de soutenir les jeunes adultes en transition vers la vie autonome et des modalités de soutien tel que du soutien pour le retour aux études, le soutien pour les médicaments, des suppléments pour des jeunes en vie autonome, etc.

## Le programme objectif emploi : adaptations requises pour les jeunes vulnérables

Les conditions de vie des jeunes ont une influence directe sur leur capacité d'accéder à et de maintenir un emploi. Des actions soutenues et structurantes pourraient aider des jeunes en difficulté à s'investir dans une démarche socioprofessionnelle telle que:

- Maintenir une approche globale qui tient compte non seulement de la dimension d'insertion à l'emploi, mais également l'ensemble des dimensions de l'insertion, notamment sociale, politique, culturelle et symbolique (René et coll., 2001)<sup>21</sup>;
- Développer des programmes de formations « en emploi » en fonction des intérêts des jeunes et de leurs objectifs d'avenir. Les jeunes qui n'ont pas obtenu de diplôme de secondaire ont davantage de difficultés à obtenir un emploi et pourraient bénéficier de programmes particuliers leur permettant de se qualifier;
- Faciliter l'accès à des programmes et activités de « préemployabilité » en standardisant une offre de service pour tous les jeunes en difficulté hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en

---

<sup>21</sup> René, J.-F., Goyette, M., Bellot, C., Dallaire, N., et Panet-Raymond, J. (2001). L'insertion socioprofessionnelle des jeunes : le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité. Lien social et politique - RIAC, 46, 125-140.

difficulté d'adaptation ou en ressources non institutionnelles (RTF, RI) afin qu'ils puissent acquérir des aptitudes au travail;

- Intensifier les partenariats avec les organismes communautaires et intersectoriels relativement aux programmes d'intégration socioprofessionnelle et créer des passerelles avec les entreprises de réinsertion sociale pour la reconnaissance d'acquis;
- Soutenir les jeunes travailleurs à faible revenu ou aux études par des programmes de supplément de revenu plutôt que de les laisser dans des situations de pauvreté qui les obligent parfois de renoncer à leur projet et de demander une aide de dernier recours;
- Développer des collaborations avec les milieux de travail pour rehausser l'accessibilité à des stages ainsi qu'à des postes rémunérés d'apprentis permettrait de nombreux apprentissages et de belles expériences. Par conséquent, du soutien devrait être fourni aux entreprises collaboratives.

**Nous recommandons** de favoriser des programmes adaptés au rythme d'apprentissage des jeunes adultes vulnérables avec des besoins très spécifiques pour optimiser le potentiel de réussite de leur intégration au travail et en réduire les obstacles à leur réinsertion.

**Nous recommandons** des arrimages étroits avec les programmes déjà existants en lien avec la préparation à l'emploi et les différentes stratégies action jeunesse, ainsi que l'utilisation d'outils déjà reconnus efficaces, tel le *Plan de cheminement vers l'autonomie* (PCA), pour aider à développer les plans d'intégration à l'emploi.

**Nous recommandons des mesures en amont du *Programme intégration à l'emploi* telles que :**

- Des stages de préparation à l'emploi
- Des programmes de parrainage à l'emploi
- Le développement de collaborations avec des entreprises de réinsertion sociale
- Des arrimages interministériels entre le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de soutenir le parcours scolaire des jeunes et l'accès à des programmes axés sur l'apprentissage de métiers

### **Durée du *Programme objectif emploi***

Considérant l'importance d'adapter le *Programme intégration à l'emploi* selon le rythme d'apprentissage et l'évolution personnelle des jeunes adultes particulièrement vulnérables, nous questionnons l'imposition d'une durée maximale de 24 mois (12 mois avec la possibilité d'un renouvellement).

Considérant que le processus d'intégration au travail n'est certainement pas un processus linéaire, il s'avère qu'un arrêt dans la continuité de la démarche pourrait compromettre les bénéfices déjà acquis et placer le jeune en situation d'échec.

Un suivi individualisé de plus longue durée pourrait accroître les possibilités de succès de l'insertion professionnelle pour certains des jeunes en difficulté.

D'ailleurs, l'étude de Rousseau (2003 : 41) sur les effets du PSJ conclut que « globalement, les résultats du sondage indiquent que l'insertion socioprofessionnelle de plusieurs de ces jeunes est un processus à long terme, qui se compose de va-et-vient, avec une autonomie financière toute relative. Ce sont là des indices que ces jeunes ont besoin de soutien, d'accompagnement sur une plus longue période, où l'on s'assure d'une continuité entre les différents acteurs qui ont à intervenir ».<sup>22</sup>

### **Recommandations en lien avec la réglementation**

Selon Statistiques Canada, les jeunes occupent souvent des emplois dont le statut offre moins de protection sociale, tels que des emplois précaires, à temps partiel ou à faible revenu. Une attention particulière doit être portée à cela lors de la planification des activités dans le cadre du *Programme objectif emploi*.

La carte de la santé et de ses déterminants du *Programme national de la santé publique 2015-2025* fait bien ressortir entre autres comme déterminants, le contexte politique et législatif ainsi que le contexte économique. Pour sa part, le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* met l'accent sur l'importance de valoriser le travail et favoriser l'autonomie, de soutenir le revenu des personnes défavorisées et d'améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu. Finalement, le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020* est formel dans son affirmation que la réinsertion d'une personne passe par le revenu, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle, et non par un seul de ces axes d'intervention.

La réponse à des problématiques sociales complexes sera forcément favorisée par une concertation multi-sectorielle et une mise en commun des expertises.

---

<sup>22</sup> Rousseau, C. (2003). Sondage sur la mesure des effets liés à l'insertion professionnelle du Programme Solidarité Jeunesse. Québec : Rapport d'évaluation, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

**Nous recommandons** que les travaux en lien avec la réglementation soient faits en concertation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux en ce qui concerne les adaptations nécessaires pour les jeunes en contexte de vulnérabilité.

## Conclusion

Nous sommes conscients du fardeau financier que représentent les prestations d'aide de dernier recours pour l'État ainsi que les conséquences sociales pour les personnes ayant de la difficulté pour s'accomplir dans leurs trajectoires scolaire et professionnelle. La transition vers la vie adulte représente une période critique dans le parcours de vie des personnes. Bon nombre de jeunes adultes vulnérables n'ont tout simplement pas les conditions nécessaires afin de franchir cette étape avec succès et requièrent un soutien accru afin de ne pas sombrer dans la pauvreté, le décrochage ou l'itinérance. Le *programme objectif emploi* mis de l'avant par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale vise les primo demandeurs et aura une incidence importante sur le parcours de plusieurs jeunes adultes vulnérables. Des actions concertées interministérielles sont requises pour réussir à mettre en œuvre des programmes complémentaires et efficaces afin de soutenir ces jeunes adéquatement pour atteindre les objectifs d'autonomie visés. Nous espérons que ces quelques réflexions serviront à soutenir la réflexion du Ministère en lien avec le projet de loi n° 70, tant au niveau de son contenu que de sa mise en œuvre.

**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal**

**Québec** 